

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4389**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable de la gestion du personnel et de l'emploi

Nouvel intitulé : Responsable de la gestion des ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de Gestion Sociale (IGS)	Président du jury national du titre et Directeur de l'établissement préparant la certification

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation, gestion)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de la gestion du personnel et de l'emploi exerce les principales activités suivantes : - administration du personnel et gestion de la paie

- gestion des compétences et de la formation
- gestion du processus de recrutement et de la mobilité interne
- analyse des rémunérations et simulation des évolutions de la masse salariale
- gestion des relations sociales et administration des institutions représentatives.

Les compétences attestées renvoient aux connaissances et capacités à : - optimiser et de superviser la mise en œuvre du processus de gestion des dossiers de personnel individuel et de la paie en gérant l'interface nécessaire avec les autres services et l'extérieur.

- établir un profil de poste, d'identifier les compétences nécessaires et disponibles, de gérer un processus de formation de l'identification du besoin à l'évaluation de la formation ou de gérer un processus complet de recrutement.
- gérer le fonctionnement des institutions représentatives.
- mener des études comparatives de rémunération.

Elles concernent en outre les connaissances portant sur :

- le droit du travail et les éléments de droit de la sécurité sociale, les conventions collectives, le droit de la communauté européenne.
- les systèmes d'information de Ressources Humaines (RH) intégrés et l'optimisation des processus.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les responsables de la gestion du personnel et de l'emploi exercent leur activité dans des entreprises de tout secteur d'activité.

Types d'emplois accessibles : - Responsable d'administration du personnel et de la paie,

- Responsable du recrutement,
- Responsable de la formation,
- Gestionnaire de ressources humaines,
- Chef du Personnel.

Les points d'entrée de la fonction pourront être des postes de responsables, d'adjoint ou 'chargé de' dans un des domaines spécialisés présentés ci dessus. Dans les petites ou moyennes structures ils pourront être adjoints ou chef de personnel.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte neuf composantes : 1. Compétences liées aux activités d'administration du personnel

2. Compétences liées à la gestion des institutions représentatives du personnel
3. Compétences liées à la gestion de la paie
4. Compétences liées à la réalisation d'enquêtes et simulation salariales
5. Compétences liées à la gestion de l'emploi et des compétences
6. Compétences liées à la gestion du recrutement et de la mobilité interne
7. Compétences liées à la gestion de la formation
8. Compétences transversales (sous tendant l'exercice des activités des différents domaines)
9. Compétences liées à la synthèse et à la mise en oeuvre

Celles-ci sont évaluées sur la base de 4 grandes modalités

1. Mises en situation professionnelle (exercices, cas d'entreprise, jeux de rôles)
2. Contrôle des acquis techniques et méthodologiques (contrôle écrit ou informatisé, oral)
3. Rapport d'activité professionnelle (en lien avec mission en entreprise)

4. Mémoire de recherche appliquée.

**Validité des composantes acquises : 3 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury national titres IGS : - Un Professeur d'Université (spécialité RH) qui préside le jury, - Deux professionnels (Directeurs de Ressources humaines), - le directeur de la filière ressources humaines IGS - le directeur délégué de l'IGS. Chaque responsable de programme présente et propose au jury les étudiants devant recevoir le titre en ayant validé l'ensemble des obligations et soumet à l'arbitrage du jury les autres cas.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	- Un représentant organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - Un représentant d'organisation syndicale d'employeurs représentative au plan national, - Deux cadres de la fonction ressources humaines en activité, - Un représentant de l'IGS (directeur de programme) , un professeur d'Université expert dans le domaine RH qui le préside.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat d'études supérieures spécialisées de gestion du personnel'.

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Administration du Personnel et Gestion de l'Emploi'.

Arrêté du 2 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1981 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

- 263 titres délivrés en 2004 : - 99 personnes sous statut d'étudiant
- 49 apprentis,
- 115 personnes en formation continue

**Autres sources d'information :**

<http://www.igsparis.com>

<http://www.igscampus.com>

**Lieu(x) de certification :**

GRUPE INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGS) - INSTITUT DE GESTION SOCIALE (IGS) 1, rue Jacques Bingen  
75017 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Paris : - 1, rue Jacques Bingen 75 017

- 12, rue Alexandre Parodi 75 010

Lyon 47, rue Sergent Michel Berthet 69009

ISM.OI - 3 rue Gustave Eiffel - ZAC 2000 - 97420 Le Port - ILE DE LA REUNION

IGS Toulouse - 186, route de Granade -31700 BLAGNAC

**Historique de la certification :**

Ancien libellé de la certification : - 'Certificat d'études supérieures spécialisées de gestion du personnel' (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995).

- 'Administration du Personnel et Gestion de l'Emploi' (Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

**Certification précédente :** Administration du Personnel et Gestion de l'Emploi (Fiche incomplète)

**Certification suivante :** Responsable de la gestion des ressources humaines